



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Russie

Question écrite n° 34516

Texte de la question

M. Paul Dhaille attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les difficultés liées à l'indemnisation de l'emprunt russe. Ainsi, il y a maintenant plus de trente mois que les accords prévoyant l'indemnisation des porteurs d'emprunts russes ont été signés. Les Russes ont déjà versé 1,5 milliard de francs. Et pourtant, alors que le Gouvernement français leur avait promis le versement d'un acompte pour fin 1997, ensuite pour fin 1998, les porteurs n'ont pas encore reçu un centime. Il avait été assuré que cette indemnisation serait menée de manière rapide et transparente. Le Gouvernement avait, lors des débats de ratification des accords franco-russes au Parlement, annoncé l'achèvement du recensement au premier semestre 1998 et l'examen rapide d'un projet de loi d'indemnisation. C'est donc devant l'ensemble de la représentation nationale qu'il s'était engagé à respecter un calendrier très précis. C'est pourquoi, il souhaiterait connaître, d'une manière précise, le calendrier mis en place par le Gouvernement au bénéfice des porteurs de l'emprunt russe.

Texte de la réponse

Les particuliers qui le souhaitaient avaient la possibilité, entre le 6 juillet 1998 et le 5 janvier 1999, de déposer leurs titres d'emprunts russes dans l'une des 4 000 trésoreries publiques, afin que ceux-ci soient recensés. Ces titres sont en cours de traitement. A ce jour, près de 90 % de ces titres ont été vérifiés par le Trésor public, dont les agents procèdent depuis plusieurs mois à ce travail minutieux et inédit avec beaucoup de dévouement. Au total, plus de 300 000 porteurs ont fait recenser plus de 9 millions de titres, la plupart rédigés en cyrillique, et dont les services ont répertorié 4 000 variétés différentes. Les sommes correspondant aux six premiers versements effectués par la Russie ont été affectées à un compte spécial du Trésor. Dans les prochaines semaines, M. Jean-Claude Paye, conseiller d'Etat, remettra au Gouvernement un rapport et des propositions concernant les modalités d'indemnisation des porteurs de titres d'emprunts russes. Ce rapport servira de base à un projet de loi qui sera soumis au Parlement dans les meilleurs délais. Une fois que la loi aura été votée et promulguée et que l'indemnisation des porteurs aura été effective, la France considérera le contentieux comme clos, suite aux accords franco-russes des 26 novembre 1996 et 27 juin 1997 qui ont été approuvés par le Parlement.

Données clés

Auteur : [M. Paul Dhaille](#)

Circonscription : Seine-Maritime (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34516

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 septembre 1999, page 5305

Réponse publiée le : 18 octobre 1999, page 6034